



RESIDENCE PERSONNES AGEES
« PIERRE ESTEVE »
95 logements - 135 lits
34, Rue du Général Laperrine
11400 CASTELNAUDARY
Tel: 04 68 23 21 26

[E-Mail: rpa.pierre.esteve@ville-castelnaudary.fr](mailto:rpa.pierre.esteve@ville-castelnaudary.fr)

1/Présentation de la structure/Capacité d'accueil :

La Résidence Pierre ESTEVE est une Résidence Autonomie pour séniors avec une capacité d'accueil de 135 lits, pour 95 logements. Elle accueille des personnes d'au moins 60 ans et plus, valides et autonomes. Il existe plusieurs possibilités d'hébergement : pavillons, appartements T2 et T1 bis. Au sein de la résidence, les locataires vivent en toute indépendance dans un logement privatif avec des espaces communs dédiés à la vie collective et sociale.



2/Situation géographique :

La résidence est située dans un cadre de verdure à côté du Canal du Midi, à proximité du centre-ville et de la gare ferroviaire.



3/ Service de Restauration :

L'établissement propose un service restauration à midi dans la salle de restaurant avec une cuisine variée, adaptée aux séniors. La livraison des repas au domicile est également possible. Le soir, le dimanche et les jours fériés les repas sont livrés à domicile, prêts à être réchauffés.

4/ Les logements :

Il existe plusieurs types de d'hébergement : pavillons (T2), appartements (T1 ou T2). Ils sont non meublés. La cuisine est équipée d'un évier avec meuble et de plaques de cuisson électrique. Les pavillons ont une véranda. Les appartements au 1^{er} étage sont accessibles par un ascenseur.



Les logements sont rénovés régulièrement : volets isolants électriques, radiateurs programmables, sols, etc... Ils sont pourvus d'un système d'appel d'urgence.

5/ Espaces collectifs :

Ils sont composés d'une salle de restauration et d'animation, d'une salle télé avec une bibliothèque, d'un salon de coiffure, d'une salle de sport et d'une cuisine d'animation.



6/ Animations :



Des ateliers et animations favorisant le maintien de l'autonomie sont organisés quotidiennement ; atelier mémoire, gymnastique et prévention des chutes, atelier de prévention santé, informatique, repas à thème, jeux de société, conférences, sorties au restaurant, promenades, rencontres avec les clubs du 3^{ème} âge de la ville, rencontres intergénérationnelles. Chaque résident est convié à participer à ces animations en conservant bien entendu la liberté de choix ainsi que celle d'organiser sa vie sociale à son gré. Les salles d'animations, télé, bibliothèque et sport sont en libre accès tous les jours de 9h à 19h. Le week-end, des jeux de société sont mis à la disposition des résidents.



7/ Accompagnement individuel :

Le personnel assure l'accompagnement des résidents notamment pour les formalités administratives (prises de rendez-vous médicaux...), ainsi que pour les petites interventions techniques au domicile des résidents. Le personnel assure des visites à domicile lors de difficultés sociales ou médicales temporaires.

Le libre choix des professionnels de santé ou paramédicaux (médecin traitant, l'infirmière, kiné, auxiliaire de vie, etc) est respecté. Les résidents choisissent également, la pharmacie de leur choix qui vient livrer directement les médicaments à domicile.

8/ Les modalités d'inscription :

Si vous souhaitez effectuer une demande de logement, il convient de compléter le dossier d'admission, de fournir différents documents administratifs ainsi qu'un questionnaire médical. Ce dernier est à renseigner par le médecin traitant.

Dès que le dossier est constitué, il est indispensable de contacter le secrétariat (04.68.23.21.26) afin de fixer un rendez-vous avec la Directrice de l'établissement et organiser ainsi la visite du type de logement souhaité.

SERVICES RENDUS AUX RESIDENTS

Suivi individuel des résidents :

- Garde assurée par le personnel les weekends, jours fériés et les nuits.
- Intervention rapide du personnel en cas d'appel par téléphone ou système d'alarme, par un résident, pour un problème grave.
- Transmission des ordonnances aux pharmacies aux fins d'obtenir les médicaments. Liaison assurée avec les cabinets de soins infirmiers.
- Visites à domicile du personnel en cas de problèmes de santé.
- Soutien psychologique et accompagnement des résidents en cas de problèmes (autres que santé).
- Dossier administratif des résidents tenus à jour au secrétariat.

Sécurité des locaux :

- Tour de garde et vérification chaque soir de la fermeture des portillons extérieurs.
- Fermeture automatisée du portail d'entrée chaque soir.
- Fermeture automatisée des bâtiments d'habitation collectifs.
- Intervention du personnel en cas de fuite d'eau, problèmes électriques.

Transports :

- Transport minibus assuré 2 fois par semaine (marché, supermarchés).
- Transport lors des animations extérieures assuré par le personnel.

Informations/Animations :

- Un journal interne d'information dans lequel figure un programme d'animation, est établi tous les mois et distribué à chaque résident et famille.
- Des repas à thème sont organisés régulièrement et servis par le personnel.
- Animations communes avec les clubs du 3^{ème} âge de la ville.
- Repas de Noël, assorti d'un spectacle offert chaque année aux résidents.
- Présents offerts à tous les résidents lors de certaines manifestations.
- Rencontres inter générationnelles.
- Ateliers de gymnastique et artistiques.
- Ateliers numériques.
- Ateliers culinaires.
- Conférences.
- Ateliers de préventions en lien avec la perte d'autonomie.

Entretien :

- Entretien par le personnel des locaux collectifs et des espaces verts communs.

TARIFICATION DES REDEVANCES
APPLICABLES POUR LES LOGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT
A COMPTER DU 1^{er} avril 2024

<u>Appartement T1 Bis</u> (±31m ²)	⇒ 509.30 €
<u>Appartement T2</u> (±45m ²)	⇒ 639.50 €
<u>Pavillon Individuel T2</u> (±55m ²)	⇒ 752.80 €

La redevance se décompose en différentes parties :

- Le prix de l'hébergement (loyer et charges locatives)
- Le prix des prestations minimales obligatoires proposées par la résidence mais librement choisies par la personne.

Repas midi : 7.55 €

Repas soir : 6.20 €

Possibilité de bénéficier d'aides financières (aide au logement, allocation personnalisée d'autonomie).

Services inclus dans le montant de la redevance :

- Garde de nuit, de jours fériés et de week-end 24h/24.
- Vérification des fermetures du portail électrique et des portillons, chaque soir.
- En cas d'urgence sanitaire, prise de contact par le personnel avec le médecin traitant, la famille du résident ou le service des urgences suivant la nature du problème.
- Transmission des ordonnances aux pharmacies, avec livraison des médicaments par les pharmaciens aux résidents.
- Service des repas du midi et service de portage des repas assurés par le personnel de l'établissement.
- Dépannage par le personnel technique pour tout problème électrique ou de fuite d'eau urgent.
- Transport en minibus des résidents pour leurs achats lors des sorties hebdomadaires.
- Bibliothèque avec mise à disposition gratuite des ouvrages aux résidents.
- Animations hebdomadaires avec encadrement du personnel ou de prestataires extérieurs
- Mise à disposition et l'entretien des bâtiments et des espaces verts communs.
- Gestion administrative de l'ensemble du séjour, notamment l'état des lieux contradictoire, l'élaboration et le suivi du contrat de séjour, le suivi du dossier administratif des résidents.
- Mise à disposition d'un logement.

Non inclus :

- ◆ Une assurance habitation responsabilité civile.
- ◆ Les abonnements et consommations d'électricité, téléphone et eau (forfait eau inclus dans le loyer des appartements T1bis).
- ◆ Le paiement d'une caution à l'entrée (1 mois de loyer).

Mis à jour, septembre 2024